

1. Record Nr.	UNIPARTHENOPE000022604
Titolo	Seaspeak reference manual : essential English for International Maritime use / [edited by] Fred Weeks ... [et al.]
Pubbl/distr/stampa	Oxford [etc.] : Pergamon Press, c1984
Titolo uniforme	Seaspeak reference manual
ISBN	0080310567
Descrizione fisica	IX, 122 p. ; 29 cm
Collana	Seaspeak
Disciplina	420
Collocazione	S 420/4
Lingua di pubblicazione	Inglese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
2. Record Nr.	UNINA9910828258003321
Autore	Delnoy Michel
Titolo	Le Cwatupe explique : Et indications sur l'avant-projet de CoDT // Michel Delnoy, Martin Lauwers, Alexandre Pirson
Pubbl/distr/stampa	Liege : , : EdiPro, , [2014] ©2014
ISBN	2-511-01721-0
Descrizione fisica	1 online resource (696 p.)
Collana	Code Expliqu
Disciplina	346.493045
Soggetti	City planning and redevelopment law - Belgium - Wallonia Regional planning - Law and legislation - Belgium - Wallonia
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture; Page de titre; Preface; Avant-propos; Introduction - Breve

explication historique du cwatupe; L'evolution du droit de l'urbanisme au cours des quinze dernieres annees (1998-2013); Chapitre 1er - Les plans, programmes et reglements a respecter; A. La fonction et les caracteristiques des plans, programmes et reglements; 1. La fonction des plans, programmes et reglements; 2. La portee des plans, programmes et reglements; 3. La force juridique des plans, programmes et reglements; B. Les differents plans, programmes et reglements; 1. Le schema de developpement de l'espace regional 2. Le schema de structure communal 3. Le rapport urbanistique et environnemental; 4. Le plan de secteur; 5. Le plan communal d'aménagement; 6. Le reglement regional d'urbanisme; 7. Le reglement communal d'urbanisme; C. La hierarchie entre les plans, programmes et reglements; D. L'indemnisation des moins-values d'urbanisme; 1. Les conditions de l'indemnisation; 2. Le montant de l'indemnité; E. Les changements prevus dans l'avant-projet; 1. Quant aux schemas, plans et reglements en general; 2. Quant au contenu des schemas; 3. Quant a la force obligatoire des schemas et aux derogations 4. Quant a la procedure d'adoption des schemas 5. Quant au contenu des plans d'aménagement; 6. Quant a la force obligatoire des plans d'aménagement et aux derogations; 7. Quant a la procedure d'adoption des plans d'aménagement; 8. Quant au contenu des guides (ex-reglements) d'urbanisme; 9. Quant a la force obligatoire des guides (ex-reglements) d'urbanisme et aux derogations; 10. Quant a la procedure d'adoption des guides (ex-reglements) d'urbanisme; 11. Quant au perimetre U; 12. Le perimetre d'enjeu regional; 13. La procedure conjointe plan-permis

Chapitre 2 - Les permis et autorisations administratives A. Le permis d'urbanisme; 1. Les actes et travaux soumis a permis d'urbanisme; 2. La procedure d'obtention du permis d'urbanisme; 3. Le contenu et les effets du permis d'urbanisme; 4. La mise en œuvre du permis d'urbanisme; 5. Les recours des tiers contre le permis d'urbanisme; B. Le permis d'urbanisation; 1. Introduction; 2. Le concept « d'urbanisation »; 3. Les divisions soumises a permis d'urbanisation; 4. Les divisions non soumises a permis d'urbanisation 5. Formalite a accomplir en cas de division non soumise a permis d'urbanisation 6. La procedure d'obtention du permis d'urbanisation; 7. Le contenu et les effets du permis d'urbanisation; 8. La mise en œuvre du permis d'urbanisation; 9. Les recours des tiers contre le permis d'urbanisation; C. Les declarations imposees par le cwatupe; 1. La declaration urbanistique dispensatoire de permis d'urbanisme; 2. La declaration de conformite des travaux au permis; D. Les autres contraintes administratives connexes; 1. Le permis d'environnement et le permis unique 2. L'autorisation d'implantation commerciale

Sommario/riassunto

Une explication du CWATUPE, code belge de l'urbanisme. Le champ d'application du CWATUPE est extremement vaste et son contenu ne peut plus etre ignore, tant il concerne tout acteur de la vie economique (architectes, entreprises, autorites publiques, avocats et notaires,...) par les contraintes qu'il impose. Depuis la troisieme edition du present ouvrage, et specialement au cours de la seconde moitie de la legislature 2004-2009, trop de modifications ont ete apportees au code que pour pouvoir les resumer en quelques mots. La legislature 2009-2014, beaucoup plus calme, marquee par l'evaluation d
